



Commune de Cugy , Vaud

Rapport de la commission de gestion 2015

TABLE DES MATIÈRES

1	Au Conseil communal de Cugy (VD)	5
2	Extraits du règlement du Conseil communal de juillet 2006	6
2.1	Commission de gestion	6
2.1.1	Composition, désignation	6
2.1.2	Constitution, organisation	6
2.1.3	Attributions	6
2.1.4	Droit d'investigation, secret	7
2.1.5	Rapports, amendements, observations et vœux de la Cogest	7
3	Rapport de la Commission de gestion 2015	9
3.1	Administration générale	9
3.2	Information et communication	9
3.3	Urbanisme	10
3.4	Bâtiments communaux	10
3.5	Domaines et forêts	10
3.6	Police	11
3.7	Services industriels	11
3.8	Remarques générales	11
4	Rapport sur l'étude des comptes 2015	12
4.1	Préambule	12
4.2	Analyse des comptes	12
4.2.1	Revenus (pages vertes 3 et 4)	13
4.2.2	Charges (pages vertes 1 et 2)	14
4.2.3	Actifs	15
4.2.4	Passifs	15
4.2.5	Investissements	16
4.3	Conclusion du rapport des comptes 2015	17
5	Conclusion	18
5.1	Les membres de la Cogest	18

1 AU CONSEIL COMMUNAL DE CUGY (VD)

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal, le Commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2015.

La Cogest s'est formellement constituée en février 2016 pour établir un calendrier de ses séances au moment où le projet de rapport de gestion de la Municipalité lui a été soumis. La Cogest s'est réunie à dix-sept reprises, et a pris le temps de rencontrer les personnes impliquées dans la gestion de notre commune (la Municipalité, la Cofin, le boursière et le secrétaire communal). Ce rapport est le résultat d'un travail d'équipe et d'une bonne collaboration entre ces différents organes.

La Cogest relève une bonne transparence en ce qui concerne les comptes qui sont très bien tenus et présentés. Elle regrette toutefois d'avoir dû particulièrement insister pour obtenir certaines informations.

Lors de la visite du patrimoine, le 16 avril 2016, après un accueil chaleureux et une visite explicative de la station d'épuration et de la déchetterie de Praz-Faucon, le Président et la secrétaire du conseil, la Cogest et la Municipalité se sont rendus au collège de l'Epi d'Or pour une visite des classes et des différents locaux de ce dernier, puis ont visité la place de pic-nic de la "Côte à Félix" à laquelle ils se sont attardés pour l'apéritif, avant de partager un repas au Café de la Poste.

Finalement, la Cogest remercie chaleureusement la Municipalité, le secrétaire communal, le bureau du Conseil communal et toutes les personnes qui ont collaborées à la bonne rédaction de ce rapport.

2 EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2006

2.1 COMMISSION DE GESTION

2.1.1 Composition, désignation

Article 69:

- La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.
- Ses membres sont rééligibles.
- Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.

2.1.2 Constitution, organisation

Article 70

- La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.

2.1.3 Attributions

LC 93c. RCom 34, 35, 35a

Article 71

- La commission de gestion est chargée de l'examen pour l'année écoulée de la gestion de la Municipalité.
- Elle a notamment pour mission:
 1. de vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts
 2. de s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente
 3. de vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission
 4. d'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux
 5. d'examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité
 6. d'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
 7. d'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.
- La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.
- Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances; elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par un fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

- Elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours, si elle le juge nécessaire.

2.1.4 Droit d'investigation, secret

RCCom 35, 35a

Article 72

- Le droit d'investigation de la commission de gestion est illimité dans le cadre de son mandat.
- Toutefois, aucun membre de la commission de gestion ne peut user de ses prérogatives pour satisfaire un intérêt personnel ou professionnel.
- La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.
- La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.
- Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil.
- Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

2.1.5 Rapports, amendements, observations et vœux de la Cogest

Article 134

- Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 71 et 72 ci-dessus, la commission de gestion établit un ou plusieurs rapports sur la gestion et les comptes.
- Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.
- La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.
- Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

3 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2015

3.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dans ses précédents rapports, la Cogest a traité de manière récurrente la problématique liée aux heures supplémentaires des employés de la commune.

Les heures supplémentaires font l'objet d'une réglementation précise¹ et la Municipalité est consciente du phénomène auquel elle cherche des solutions. Il faut cependant constater que le nombre d'heures supplémentaires des employés de notre commune ne cesse d'augmenter.

La Municipalité a présenté en détail à la Cogest, la nouvelle application de gestion du temps de travail. Presento.pro/Projekto.pro/Mobilo.pro est un programme informatique qui a remplacé depuis début 2015 la transmission manuelle des heures de travail. Il permet de contabiliser rapidement le nombre d'heures effectuées pour chaque tâche et d'observer les domaines dans lesquels les heures supplémentaires sont cumulées.

La Cogest se réjouit de ce nouveau système de gestion de travail, mais souligne que s'il constitue un véritable outil d'analyse de la problématique des heures supplémentaires, il n'en est pas la solution.

Observation n°1:

La Cogest souhaite que des efforts supplémentaires soient fournis afin d'éviter le cumul des heures supplémentaires.

3.2 INFORMATION ET COMMUNICATION

Surprise par le montant alloué aux différentes positions du budget liées à l'informatique, la Cogest s'est intéressée à comprendre comment fonctionnait la Municipalité dans ce domaine.

La Municipalité a apporté différents éléments de réponse à savoir que les frais principaux étaient liés entre autres à :

- La formation continue des employés
- Les consommables (encres, toners, feuilles, etc.)
- Le renouvellement des appareils (ordinateur, imprimante, etc.)
- Les frais de support de différents logiciels (logiciel de gestion du temps, des séances, contrôle des habitants, etc.)
- Service et entretien par un support IT

Selon les explications apportées, la Municipalité admet que les montants alloués à ces domaines sont importants par rapport à la taille de notre commune. Cependant, elle nous garantit suivre de près toutes les dépenses et optimiser celles-ci en fonction des possibilités.

Voeu n°1:

La Cogest souhaite que le parc informatique soit géré, dans le futur, par une société de la région.

¹Statut du personnel de la commune de Cugy, art.27.

Voeu n°2:

La Cogest invite la Municipalité à définir plus clairement ses besoins en matière d'informatique dans le but d'en réduire les coûts.

3.3 URBANISME

La Cogest s'est intéressée à la convention entre le Restaurant du Moulin et la Commune. Elle souhaitait savoir si cette convention stipule que le Moulin participera financièrement à l'entretien du canal du Talent.

La convention, non signée à ce jour, prévoit que la commune finance entièrement l'entretien du canal. Ce canal passant sur le territoire communal, la commune s'en est vue attribué la concession. Cependant, le Restaurant du Moulin peut disposer de l'eau du canal pour produire de l'électricité et pour d'autres fins utiles.

Observation n°2:

La Cogest souhaite que le Restaurant du Moulin participe aux frais d'entretien du canal.

3.4 BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Cogest s'est étonnée du fait que des caméras de surveillance n'ont pas été installées sur le collège de l'Epi d'Or, contrairement à d'autres bâtiments communaux.

Les pré-installations nécessaires au branchement des caméras ont été faites lors de la construction du bâtiment. Il a également été expliqué à la Cogest qu'un serveur additionnel était disponible permettant ainsi l'ajout de caméras supplémentaires sur le système actuel. Cependant, la Municipalité a également expliqué qu'aucune caméra n'avait à ce jour été installée et qu'ils allaient attendre de voir si des dégradations allaient être subies ou non afin d'éviter des coûts supplémentaires.

La Cogest prend note de ces explications mais émet des réserves quant à la décision d'attendre de potentielles détériorations avant de finaliser ce projet. Il faut relever, avec satisfaction, que le coût final du collège de l'Epi d'Or est largement inférieur au crédit de construction accordé par le Conseil communal. L'installation des caméras de surveillance n'aurait donc pas bousculé le budget financièrement.

Observation n°3:

La Cogest souhaite que des caméras de surveillance soient installées sur le collège de l'Epi d'Or.

3.5 DOMAINES ET FORÊTS

La Cogest s'est intéressée à la gestion des forêts de la commune. Elle n'a pas discuté ou remis en cause le bon travail qui est fait pour maintenir une forêt saine, mais s'est surtout penchée sur des questions plus techniques comme par exemple les raisons qui poussaient la Municipalité à exploiter une quantité d'arbres qui nous semblait importante et s'il était vraiment nécessaire de continuer ainsi. Il en est sorti, de cet entretien avec la Municipalité, des réponses claires et convaincantes.

Nous avons, dans nos forêts de Cugy, une grande quantité d'arbres d'un certain âge. Ces derniers empêchent les jeunes pousses d'accéder à la lumière et ainsi de renouveler la forêt. En procédant de cette manière, nous nous assurons d'avoir dans le futur, une forêt sans cesse renouvelée. De plus,

l'entretien des forêts et la coupe des arbres ne se font pas de manière aléatoire mais sont plutôt le fruit d'études sérieuses. La commune de Cugy fait partie d'un triage de plusieurs communes qui engage un garde forestier professionnel qui gère nos forêts.

Il est également ressorti de cet entretien que la baisse de l'exploitation des résineux et bois de service était due au fait que l'on privilégie le bois d'énergie puisqu'il y a de la demande et que le prix n'est pas inférieur au prix du bois de service, résineux et feuillu. Un hangar pour les copeaux a été construit à Bretigny. Ce stock sert à alimenter les chauffages des collèges de Froideville, Mont-sur-Lausanne et Cugy.

3.6 POLICE

La Cogest s'est étonnée de la diminution du nombre d'interventions préventives de la gendarmerie (57 en 2014, 27 en 2015). Les rondes préventives sont effectuées par les agents de la gendarmerie d'Echallens, ainsi que par ceux de la gendarmerie de la Blécherette. Depuis 2015, afin d'économiser du temps et de diminuer la paperasserie, cette dernière ne recense plus le nombre de ronde de ses agents, bien qu'ils continuent à les effectuer. Dès lors, seul les rondes des agents d'Echallens sont comptabilisées, ce qui explique la diminution significative du nombre de rondes dans le rapport de gestion de la Municipalité.

3.7 SERVICES INDUSTRIELS

En 2014, une fuite d'eau importante, détectée et réparée seulement après plusieurs mois, avait provoqué une hausse anormale des achats d'eau à la ville de Lausanne (notre fournisseur). La Cogest avait émis le voeu que soit mis en place un système de contrôle régulier des fuites et sur l'ensemble du réseau communal, (voeu No 4 du rapport 2014). Ce dispositif a été mis en place et le résultat est réjouissant. Nos achats d'eau à la ville de Lausanne ont diminués de 39231 m³, soit 19.65 %, malgré une baisse de production des sources privées de la Commune de 8969 m³ en 2015 par rapport à 2014. La consommation d'eau moyenne par habitant est de 68.37 m³, soit la plus faible depuis 10 ans, alors qu'elle était de 86.25 m³ en 2014.

La quantité d'eau non facturée de 11058 m³ représente 5.83% du total, soit un niveau historiquement bas. (Et non 8.51% comme indiqué dans le tableau de la page 77 du rapport de la Municipalité).

3.8 REMARQUES GÉNÉRALES

En préambule du rapport de la Cofin, la Cogest souhaite faire une remarque générale sur les finances de la commune, en particulier sur la marge d'autofinancement négative. La Cogest, en accord avec la Cofin, estime que des solutions doivent être trouvées pour remédier à cette situation sur le moyen-terme.

Observation n°4:

La Cogest invite la Municipalité à mettre sur pied un plan d'économie, lors de l'élaboration du budget 2017, en cherchant de nouvelles sources de revenus, hors impôts sur les revenus/fortune et bénéfice/capital et en cherchant à réduire, à tout le moins contenir, les charges dans les domaines où elle a la plus grande marge de manoeuvre (notamment sur les charges liées aux comptes 30 et 31). Ce plan d'économie sera présenté au Conseil communal avec le préavis lié au budget 2017.

4 RAPPORT SUR L'ÉTUDE DES COMPTES 2015

4.1 PRÉAMBULE

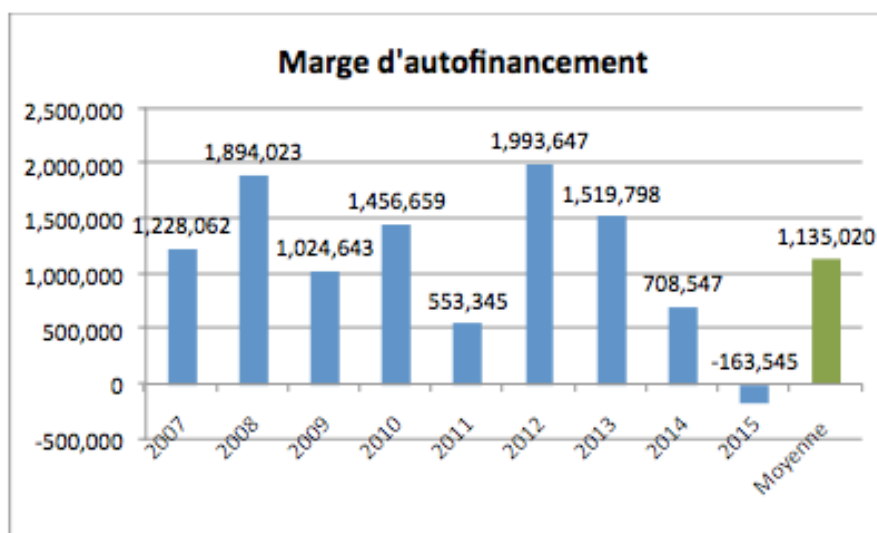
La Cogest a rencontré le 11 mai 2016 la commission des finances (Cofin), le Municipal en charge des finances, M. Ph. Flückiger, accompagné de la Boursière communale, Mme A. Bertusi. La Cogest les remercie une fois encore pour la qualité et la transparence des échanges et la qualité des documents présentés. Elle remercie également la Cofin pour la rédaction du rapport sur les comptes de l'année 2015.

4.2 ANALYSE DES COMPTES

Les comptes 2015 marquent un changement important dans les finances de la Commune, car après plus de 10 ans de marge d'autofinancement positive (CHF 1.3 mios en moyenne de 2007 à 2014), celle-ci tombe dans les chiffres rouges à CHF -163'545.-.

Le résultat est, quant à lui, équilibré (CHF 0.-) grâce aux différents prélèvements opérés (ou dissolution de fonds de réserve ou de provision), notamment celui lié à la couverture de déficit de CHF 600'000.-, réduit à CHF 16'970.-.

Ces résultats démontrent que pour cette année 2015, l'exploitation courante de la Commune de Cugy n'a pas pu engendrer de cash mais au contraire, a consommé ses réserves de liquidité pour la gestion de son ménage courant. Si cette situation n'est pas fondamentalement un problème sur le court terme, elle ne saurait être tenable sur plusieurs années : toute chose restant égale par ailleurs, il faudrait alors recourir à l'emprunt pour financer l'exploitation courante, ce qui serait contraire à tous principes de bonne gouvernance financière.



Rappelons encore que le budget prévoyait un excédent déficitaire de CHF 402'273.-. L'explication relative aux écarts entre le budget et les comptes 2015 se trouvent en page 21 rose du Rapport de la Municipalité au Conseil Communal sur la gestion et comptes 2015.

4.2.1 Revenus (pages vertes 3 et 4)

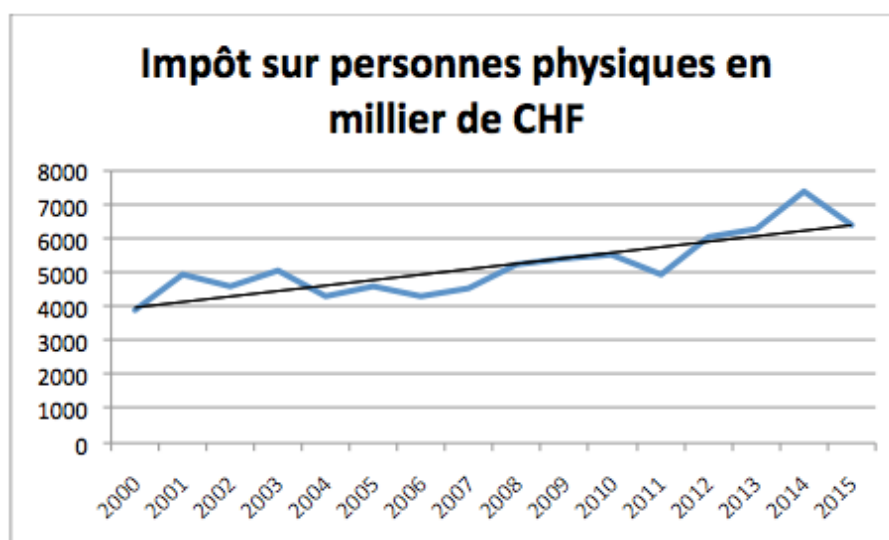
Globalement, on constate que les revenus totaux ont progressé de CHF 1'272'240.- par rapport au budget 2015 mais sont stables par rapport aux comptes 2014 (CHF -75'099.-).

Cette embellie par rapport au budget s'explique principalement par la dissolution de provisions, pour un différentiel de CHF 1'796'496.-, qui comptablement est considérée comme un revenu mais qui n'est qu'une écriture comptable, sans apport de liquidité. Le constat le plus important à mettre en avant est une forte baisse des revenus liés aux impôts.

40 Impôts

Comptes 2015	Budget 2015	Différence	Comptes 2014
7'681'850.-	8'375'500.-	-693'650.-	8'316'310.-

Ce poste enregistre une baisse de revenu importante. Le plus grand différentiel avec le budget s'est fait sur la sous-rubrique « Impôts sur le revenu, la fortune et impôts personnels » avec un différentiel de CHF 976'403.-. Rappelons que le Conseil communal a voté l'année passée une augmentation de 3 points d'impôt, qui devrait influencer à la hausse ces recettes pour 2016, pour autant que la typologie des contribuables et que l'économie ne subissent pas une trop forte variation. Ceci étant, l'évolution de l'impôt reste dans la moyenne malgré le fait qu'en 2014 une entrée exceptionnelle a été comptabilisée.



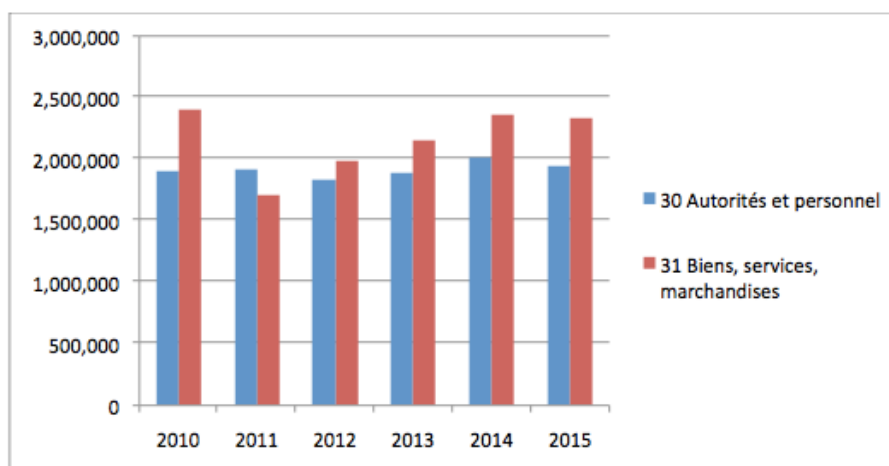
43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Comptes 2015	Budget 2015	Différence	Comptes 2014
2'042'130.-	1'880'850.-	+161'280.-	2'131'078.-

Le poste 434 "Taxes de raccordement et d'utilisation" qui était en forte baisse en 2014, subit une belle embellie par rapport au budget, avec une augmentation de CHF 105'092.- en 2015.

4.2.2 Charges (pages vertes 1 et 2)

Globalement, le constat est similaire à l'année 2014, avec des charges bien maîtrisées par rapport au budget 2015, puisque hors amortissements et attributions aux fonds de réserve, la toute grande majorité des postes sont inférieurs au budget : trois postes seulement totalisent un dépassement de CHF 52'440.-. Par ailleurs, la tendance observée depuis 2011-2012 sur une progression constante des charges liées aux postes dont la Municipalité a la plus grande capacité d'influence (comptes 30 et 31) s'est inversée en 2015, ce qui est réjouissant.

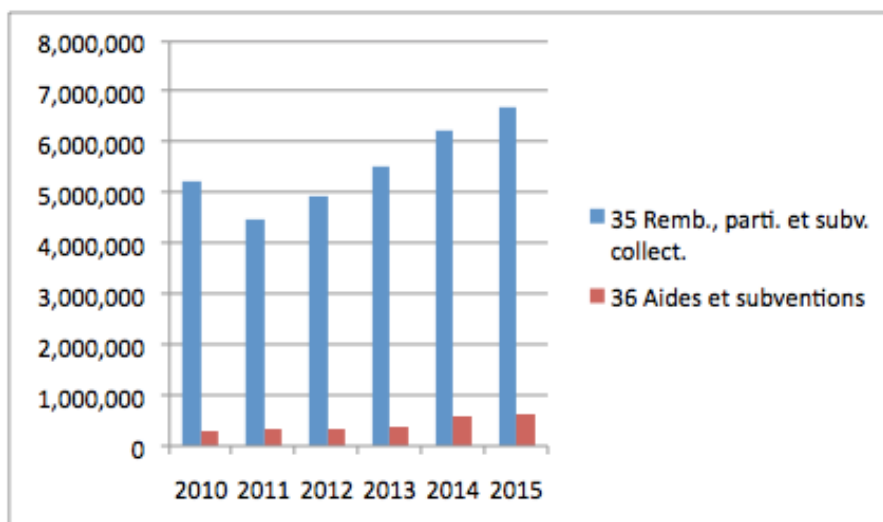


Une attention particulière devra être prise ces prochains mois par rapport à l'augmentation et la rémunération des nouveaux municipaux.

Les comptes 35 (facture sociale et financement des écoles) et 36 (subventions à l'EFAJE, à Transport Handicap, au Jardin d'enfants Arc-en-Ciel par exemples) continuent leur hausse, avec une progression particulièrement forte pour le compte 35, de CHF 480'255.- par rapport aux comptes 2014, soit 7.7% (+ CHF 365'912.- par rapport au budget). Les postes les plus importants expliquant cette hausse (par rapport aux comptes 2014) sont :

1. La participation à la péréquation financière en points d'impôts, p. 6 blanche : +67'251.- (+3.7%)
2. Décompte péréquation année précédente, p. 6 blanche : +405'514.- (0.- en 2014)
3. Participation à des charges d'enseignement, p. 24 blanche : +89'461.- (+29.9%)

Soit 3 postes sur lesquelles la Municipalité n'a malheureusement pas d'influence.



Au niveau des comptes du bilan (actifs–passifs, voir page 6 rose), la Cofin constate les éléments suivants :

4.2.3 Actifs

910 Disponible

La liquidité se réduit à CHF 1'721'857.- (contre 2'209'260.- en 2014)

911 Débiteurs

Ce poste augmente légèrement : + CHF 82'121.- (+2.4%), à CHF 3'556'570.-, dont CHF 2'068'714.- représentant des impôts à encaisser ou anticipés supputés à récupérer (p. 2 jaune).

914 Patrimoine administratif

Ce poste comprend l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers de la Commune, indispensables pour son fonctionnement. La forte progression de ce poste à CHF 19'377'468.- est principalement due à la construction du collège Es Cheseaux (+CHF 4'117'659.-, p. 5 jaune).

915 Titres et papiers valeurs

Pour mémoire, les actions de la Romande Energie, dont il est fait mention, sont en fait totalement amorties et donc à 0.-. Cependant, elles ont une valeur boursière au 26.04.2016 de 1'025'080.-, ce qui constitue comptablement une réserve latente, qui pourrait être activée au cas où la marge d'autofinancement devait durablement rester négative (par la vente des actions).

4.2.4 Passifs

920 Créanciers

Ce poste se réduit à nouveau et passe de CHF 884'776.- en 2014 à CHF 543'388.- en 2015.

923 Provision débiteurs douteux

Une nouvelle provision pour perte sur débiteurs de l'administration cantonale des impôts de CHF 35'740.- a été constituée.

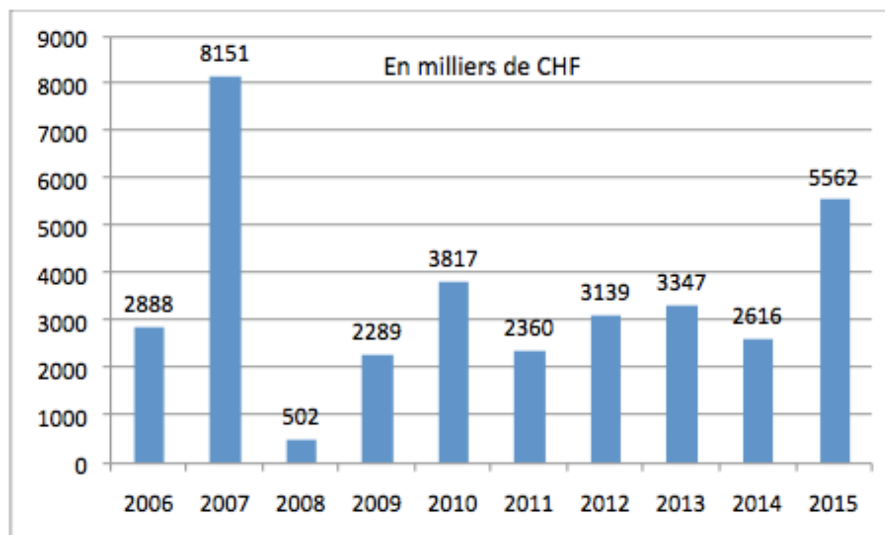
922 Dettes à moyen et long terme

Face aux investissements importants en cours et à venir et à une marge d'autofinancement devenant insuffisante, la Municipalité a augmenté ses emprunts bancaires de CHF 6 millions. Les pages 20 roses vous donnent le détail du coût de ses emprunts historiquement bas : 0.15% à court terme pour la dernière tranche de CHF 5 millions !

A noter qu'un emprunt de CHF 3 millions arrive à échéance le 15.6.2016, dont le coût de l'intérêt à 3.18% est de CHF 96'725.- par année. Son renouvellement aux taux du marché actuels permettra de faire une économie substantielle de près d'un point d'impôt.

4.2.5 Investissements

A nouveau, le collège de Es Cheseaux a généré la part la plus importante de l'ensemble des investissements consentis en 2015, qui se montent à CHF 5'561'545.-. Le total de ces investissements pour ces dix dernières années représente environ CHF 35 millions.



Le solde des investissements à faire selon les préavis en cours au 31.12.2015 est de 5'328'306.-

Le détail se trouve en pages 9 et 10 roses.

Nous constatons que l'investissement lié au préavis 40/09 "Aménagement routier Rte de Lausanne/des Biolettes – 2ème partie" votée à CHF 1'300'000.-, est en dépassement au 31.12.2015 de CHF 184'948.-. La Cogest rend attentif le Conseil communal de la remarque du réviseur BDO, qui en page 8 de son "Rapport de révision des comptes annuels 2015", fait la recommandation suivante, suite à ce dépassement:

"Conformément à l'art. 16 RCom (règlement sur la comptabilité des Communes), nous recommandons, lorsqu'un crédit est épuisé, que toute dépense supplémentaire soit portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite. Elle devra ensuite être soumise à son approbation dans les meilleurs délais. Nous recommandons de valider ce dépassement en même temps que l'approbation des comptes 2015".

La Cogest invite la Municipalité à suivre cette recommandation.

4.3 CONCLUSION DU RAPPORT DES COMPTES 2015

Les points principaux sont les suivants :

- Un résultat équilibré de part notamment des dissolutions de provisions importantes (prélèvements sur des fonds de réserve) pour plus de CHF 1.9 millions.
- Une marge d'autofinancement pour la première fois négative depuis de très nombreuses années, à CHF -164'000.-. Cette situation n'est pas tenable si elle se poursuit à moyen-long terme. A suivre attentivement.
- Un fléchissement à la baisse, après trois années d'augmentation, des charges sur lesquelles la Municipalité a le plus d'influence.
- Une péréquation financières difficilement maîtrisable, avec pour cette année 2015 une mauvaise surprise de plus de CHF 400'000.- de rattrapage.
- Des revenus d'impôts nettement inférieurs aux prévisions attendues et aux comptes 2014.
- Un plafond d'endettement qui ne sera plus suffisant pour la prochaine législature.

La Cogest fait confiance à la Municipalité pour qu'elle mène une politique de recherche d'économie sur les charges ou de nouvelles sources de revenus, tout en rappelant que les citoyens ont déjà fait un effort depuis 2016, avec l'augmentation pérenne de trois points d'impôts. La RIE 3 (3ème réforme de l'imposition des entreprises) aura également un effet négatif ces prochaines années sur les rentrées fiscales de la commune de Cugy. Cependant, cette réforme ne devrait avoir qu'une faible influence sur les finances de Cugy, vu la faible proportion des impôts émanant des entreprises par rapport aux impôts des personnes physique (5.1%).

5 CONCLUSION

La Cogest remercie la Municipalité pour la très bonne gestion de la commune. Un travail de fond, sérieux et important a été effectué, non seulement pour l'année 2015, mais tout au long de la législature. Dans son rapport, la Cogest n'a pas passé en revue tout les domaines qui font l'objet du travail des membres de l'exécutif, mais a sélectionné ceux qu'elle a jugé les plus pertinents et ceux qui ont suscité son vif intérêt. La Cogest espère que la Municipalité et le Conseil communal seront attentifs aux vœux et observations qu'elle a émis. La Cogest remercie également la Cofin pour sa participation au rapport de gestion 2015. Il va s'en dire que la Cogest soutient les conclusions de la Cofin.

Cugy, mai 2016

La Commission de gestion

5.1 LES MEMBRES DE LA COGEST

- Mathilde Maillard (Présidente)
- Daniel Bally (Vice-Président)
- Mercuri Tony (Secrétaire)
- Jérôme Karlen (Membre)
- Christophe Francey (Membre)
- Christian Gendre (Membre)

